

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 4 avril 2024 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

47-04-24

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 4 avril 2024
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Travaux rue Langevin et route 204
 - 6.2.1 - Résultats / soumissions publiques
 - 6.2.2 - Acquisition de terrain
 - 6.2.3 - Surveillance des travaux
 - 6.2.4 - Financement des travaux
 - 6.3 - Location machineries lourdes
 - 6.4 - Demande de soumissions - pavage
 - 6.5 - Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA
 - 6.6 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales
 - 6.7 - Municipalité de Saint-Cyprien
 - 6.8 - Nuisances
 - 6.9 - Balayage des rues
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - Modification Règlement de zonage
 - 7.3.1 - Avis de motion - modification règlement de zonage
 - 7.3.2 - Projet de règlement de modification au règlement de zonage
 - 7.4 - Demande de prolongement de clôture
 - 7.5 - Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.6 - MRC des Etchemins / rapport annuel
 - 7.7 - École Fleurs-de-Soleil
 - 7.8 - OMH Beauce-Etchemins
 - 7.9 - Demande de PSL en santé mentale
 - 7.10 - M.R.C. de Bellechasse / Gestion de la matière organique
 - 7.11 - Concierge / Mairie
 - 7.11.1 - Remerciements
 - 7.11.2 - Nomination
 - 7.12 - Félicitations - Aurély Audet
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM

- 8.2 - Municipalité de Val Alain
 - 8.3 - Mini-Scribe
 - 8.4 - Passion FM
 - 8.5 - Fondation Sanatorium Bégin
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.9 Balayage des rues
- 7.10 MRC de Bellechasse - Gestion de la matière organique
- 7.11 Concierge - Mairie
- 7.12 Félicitations Aurély Audet
- 8.4 Passion FM
- 8.5 Fondation Sanatorium Bégin

ADOPTÉE

48-04-24

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

49-04-24

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 avril 2024

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 4 AVRIL 2024

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2400165	HYDRO-QUEBEC	631,31	631,31
C2400165	HYDRO-QUEBEC	1 938,19	1 938,19
C2400165	HYDRO-QUEBEC	34,63	34,63
C2400165	HYDRO-QUEBEC	2 496,06	2 496,06
C2400166	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	26 733,50	26 733,50
C2400167	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	200,00	200,00
C2400168	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	1 614,30	1 614,30
C2400169	BELL MOBILITÉ INC.	96,64	96,64
C2400170	GARDAWORLD SYSTÈME DE SÉCURITÉ	268,49	268,49
	FRÉDÉRIC LAPOINTE	1 505,24	1 505,24
	YVAN GAGNON	1 156,83	1 156,83
	ALEX BÉDARD	249,73	249,73
	MARCO VENABLES	198,06	198,06
	PASCAL VACHON	64,93	64,93
C2400171	AON HEWITT	6 677,50	
C2400172	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	15 919,02	
C2400173	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6 058,17	
C2400174	BENEVA	4 708,57	
C2400175	SOGETEL INC.	607,16	
C2400176	GROUPE CT	1 037,64	

C2400177	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	10,00	
C2400178	HYDRO-QUEBEC	733,66	
C2400179	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2400180	PAGES JAUNES INC.	96,70	
C2400181	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	1 055,04	
C2400182	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	495,59	
C2400183	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	451,00	
C2400184	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	663,41	
C2400185	COM NORMES ÉQUITÉ SANTE SECURITE TRAVAIL	328,36	
C2400186	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	532,91	
C2400187	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	287,44	
C2400188	ELECAL	520,50	
C2400189	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	3 962,32	
C2400189	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	22 413,20	
C2400190	UAP INC.	345,36	
C2400191	LES HUILES DESROCHES INC.	6 064,39	
C2400192	EUROFINS ENVIRONEX	569,71	
C2400192	EUROFINS ENVIRONEX	412,19	
C2400192	EUROFINS ENVIRONEX	123,02	
C2400193	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	810,89	
C2400194	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	677,78	
C2400195	M.R.C. DES ETCHEMINS	5 031,12	
C2400196	RÉSEAU BIBLIO	1 376,29	
C2400197	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2400198	PRODUITS SANITECH	52,83	
C2400199	LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC	5 789,92	
C2400200	AUTOMATION R.L. INC.	73 327,46	
C2400201	GYRO-TRAC CORPORATION	107,90	
C2400202	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2400202	DATA2CLOUD.CA	137,28	
C2400203	ENGLOBE CORP.	16 464,42	
C2400204	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	39 525,42	
C2400205	GLS	20,91	
C2400206	DÉNEIGEMENT WL	98,09	
C2400207	GROUPE ACCISST	1 275,99	
C2400208	ENERGIES SONIC INC.	151,56	
C2400208	ENERGIES SONIC INC.	572,57	
C2400209	FQM ASSURANCES INC.	65 628,90	
C2400210	CONTROLES AC	4 742,07	
C2400211	RAYSOURCE INC	1 075,02	
C2400212	ALARME 911	220,06	
	TOTAL	331 335,11	37 187,91
	SOLDE À PAYER	294147,20	
	ENCAISSE	198949,34	

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies.

6.2 - Travaux rue Langevin et route 204

6.2.1 - Résultats / soumissions publiques

Le conseil est informé des soumissions reçues pour les travaux de renouvellement des conduites sur la rue Langevin et pour un tronçon de la route 204.

Ces soumissions ont été transmises à l'ingénieure Andréanne Dumont pour validation.

50-04-24

6.2.2 - Acquisition de terrain

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine achète de Gestion Pouliot et Garon inc, une parcelle de terrain d'une superficie de 117,54 m² du lot 3 915 644 du Cadastre du Québec et ce, dans le but de reconfigurer l'intersection de la rue Langevin et de la route 204;

Que cet achat est fait pour la somme de 1 265\$ et la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à fournir à Gestion Pouliot et Garon inc, un nouveau certificat de localisation suite à cette transaction;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage également à effectuer, au besoin, le déplacement de la neige provenant du déneigement du stationnement de cette propriété;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Gestion Pouliot et Garon inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

51-04-24

6.2.3 - Surveillance des travaux

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à demander des soumissions par invitation pour la surveillance des travaux de renouvellement des conduites de la rue Langevin et d'un tronçon de la route 204.

ADOPTÉE

6.2.4 - Financement des travaux

Le directeur général informe le conseil municipal que selon les données actuelles, les travaux de réfection de renouvellement des travaux de la rue Langevin et d'un tronçon de la route 204 seront entièrement financés par le programme de la TECQ 2019-2024 ainsi que par le programme PRIMEAU.

52-04-24

6.3 - Location machineries lourdes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Sainte-Justine a procédé à une demande de soumissions par invitation auprès des entrepreneurs locaux pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE 3 offres déposées ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE chacun des entrepreneurs offre pour certaines machineries ou pour certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

Les Entreprises JAGR :

Pelle John Deere, 130 G, année 2019 : 128.75\$ et pour bris d'aqueduc (128,75\$ avec opérateur et 108,75\$ sans opérateur)

Pelle John Deere, 200 CLC, année 2005 : 158.75\$ incluant ripper et pour bris d'aqueduc (158,75\$ avec opérateur et 138.75\$ sans opérateur)

Érablière E. Pouliot inc :

Pelle John Deere, 60G, année 2022 : 125,00\$

Pelle Komatsu, 138, année 2009 : 127,00\$ (été) et 140,00\$ (hiver)

Pelle Case, CX-145, année 2021 : 138,00\$

Pelle Case, 210, année 2022 : 158,00\$ (été) incluant ripper et pour bris d'aqueduc (158,00\$ en été et 160,00\$ en hiver)

Les Excavations Paul Labrie :

Pelle Komatsu, PC 138, année 2022 : 134,00\$ et pour bris d'aqueduc (144,00\$)

Pelle Komatsu, PC 200, année 2007 : 155,00\$ incluant ripper et pour bris d'aqueduc (165,00\$)

Pelle Komatsu, PC 360, année 2013 : 195,00\$ incluant ripper

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Les Entreprises JAGR pour la pelle John Deere 200 CLC pour le tarif horaire de 158,75\$ pour les bris d'aqueduc en hiver ;

QUE ledit conseil municipal accepte également la soumission déposée par Érablière E. Pouliot pour la pelle John Deere 60G pour le tarif horaire de 125,00\$ ainsi que pour la pelle Komatsu 138 pour le tarif horaire de 127,00\$;

QUE le conseil municipal accepte également la soumission déposée par les Excavations Paul Labrie pour la pelle Komatsu PC 200 pour le tarif horaire de 155,00\$ ainsi que pour la pelle Komatsu PC 360 pour le tarif horaire de 195,00\$.

ADOPTÉE

53-04-24

6.4 - Demande de soumissions - pavage

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité;

QUE les renseignements relatifs à cette demande de soumission sont plus amplement décrits dans le document intitulé « Soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée portant la mention « soumissions - pavage » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, jusqu'à 14 heures le 2 mai 2024 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

54-04-24

6.5 - Programme d'aide à la voirie locale - volet PPA

Considérant que la municipalité de Sainte-Justine devra effectuer des travaux de pavage sur des tronçons de rues et des travaux de rapiéçage sur ses chemins municipaux pour un montant approximatif de 95 000\$;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine a prévu investir la somme de 70 000\$ dans les travaux susmentionnés;

Considérant le manque à gagner de 25 000\$ pour réaliser ces travaux;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, une aide financière de 25 000\$ dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

6.6 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales

Le Plan d'intervention en infrastructures routières locales des municipalités de la MRC des Etchemins est déposé au conseil municipal.

Pour cette année, le conseil aimerait mettre l'accent sur la réfection des ponceaux du rang 10-est et demander une aide financière dans le cadre du programme PAVL, volet redressement, du ministère des Transports pour le rechargement de gravier du rang 10-est en 2025.

55-04-24

6.7 - Municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT les préoccupations des municipalités de Saint-Cyprien et de Sainte-Justine à l'égard de l'état de la route de l'Église entre Saint-Cyprien et Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du seul chemin que le trafic lourd peut emprunter pour se rendre à Saint-Cyprien et que ce dernier augmente constamment;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit également d'une route très empruntée par les véhicules de toutes sortes et que les possibilités de bris de ces derniers sont très élevées;

CONSIDÉRANT QUE cet hiver, il y a eu quatre (4) accidents sur cette route;

CONSIDÉRANT qu'à l'angle du rang Sainte-Marie et de la route de l'Église, on y retrouve un buton qui empêche les automobilistes qui sortent du rang Sainte-Marie de voir s'il y a des véhicules qui arrivent avant de s'engager sur la route de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Cyprien et de Sainte-Justine souhaitent agir afin de rendre la route de l'Église sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'intervention de la municipalité est limité;

CONSIDÉRANT QUE cette route est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Justine demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder avec diligence à la réparation de la route de l'Église entre Saint-Cyprien et Sainte-Justine dans un souci de sécurité des usagers;

QUE la municipalité de Sainte-Justine demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de l'informer de l'échéancier des travaux;

QUE la municipalité de Sainte-Justine mettra à la disposition des gens qui voudront la signer une pétition pour appuyer la demande faite au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

QUE la municipalité de Sainte-Justine transmettra la pétition ainsi qu'une copie de la présente résolution à M. Frédéric Pellerin, sous-ministre adjoint au ministère des Transports, à Mme Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse à l'Assemblée nationale du Québec et à Mme Dominique Vien, Députée de Bellechasse – Les Etchemins – Lévis à la Chambre des communes du Canada.

ADOPTÉE

6.8 - Nuisances

Le conseil municipal aimerait qu'un suivi soit effectué sur les dossiers de nuisances par l'inspectrice en urbanisme et que des heures soient réservées spécifiquement pour ce suivi.

6.9 - Balayage des rues

Le conseil aimerait que des démarches soient effectuées afin de réserver un entrepreneur pour effectuer le balayage des rues.

Le conseil est également d'accord pour l'installation du balai mécanique sur la pépinière pour dépanner.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à l'AGA du 28 mars dernier, à la Fête nationale, au DEK adulte et enfants ainsi qu'aux spectacles de danse.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Le conseil est informé de l'état actuel de ce dossier.

7.3 - Modification Règlement de zonage

7.3.1 - Avis de motion - modification règlement de zonage

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Guy Labbé, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance le règlement no.229-24 modifiant le règlement de zonage no 76-07.

Jean-Guy Labbé, conseiller

56-04-24

7.3.2 - Projet de règlement de modification au règlement de zonage

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 229-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 76-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'USAGE "PUBLIC" DANS LA ZONE 05-CH

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance du Conseil de cette municipalité, le règlement no. 76-07 fut adopté le 9^e jour du mois d'août 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine désire modifier le règlement de zonage no 76-07 de façon à permettre le Groupe d'usage "Public" à l'intérieur de la zone 05-CH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
ET RÉSOLU:

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement no. 229-24 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 229-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. - 76-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'USAGE « PUBLIC » DANS LA ZONE 05-CH.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no. 76-07 adopté par ce Conseil le 9^e jour du mois d'août 2007 afin d'autoriser le groupe d'usage « Public » dans la zone 05-CH;

ARTICLE 3. Modifications du règlement de zonage no. 76-07

3.1 : Le règlement de zonage no. 76-07 est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 : L'article 4.2.2 « Tableau » est modifié comme suit :

3.1.1.1 : À la ligne correspondant à la classe d'usage « Publique et institutionnelle (Pa) » de la grille de spécifications, inscrire un point au croisement de la zone 05-CH.

3.1.1.2 : À la ligne correspondant à la classe d'usage « Équipements d'utilité publique(Rb) » de la grille de spécifications, inscrire un point au croisement de la zone 05-CH.

ARTICLE 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Christian Chabot, Maire

Gilles Vézina, Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion du présent règlement : 4 avril 2024
Adoption du premier projet de règlement : 4 avril 2024
Adoption du second projet de règlement : XX XXX 2024
Adoption du règlement : XX XXX 2024
Conformité par la MRC et entrée en vigueur : XX XXX 2024
Avis de promulgation du règlement : XX XXX 2024

7.4 - Demande de prolongement de clôture

Après avoir évalué la demande de monsieur Gérald Breton pour le prolongement d'une clôture dans l'emprise de la route de la Station, le conseil municipal convient de refuser cette demande parce qu'il ne veut pas créer de précédent.

7.5 - Comité consultatif d'urbanisme

La formation obligatoire pour les membres des comités consultatifs d'urbanisme aura lieu le 17 avril à Lac-Etchemin ou Saint-Prosper.

7.6 - MRC des Etchemins / rapport annuel

Le rapport annuel de la MRC des Etchemins est remis aux membres du conseil municipal.

7.7 - École Fleurs-de-Soleil

Ce dossier est reporté à la prochaine séance.

57-04-24

7.8 - OMH Beauce-Etchemins

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'admissibilité d'un logement au Programme de supplément au loyer, volet 1 régulier, catégorie famille et autorise l'Office d'habitation Beauce-Etchemins à gérer le supplément au loyer attribué à l'entente et s'engage à assumer 10% des coûts de ce programme;

QUE ledit conseil municipal convient de limiter à 2 logements, le nombre de logements admissibles à ce programme de supplément au loyer sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.9 - Demande de PSL en santé mentale

Considérant le fait que le conseil municipal a convenu de limiter à 2 logements, le nombre de logements admissibles au programme de supplément au loyer sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine, le conseil municipal refuse cette demande de logement de PSL en santé mentale déposée par la Coalition pour le développement du PSL en santé mentale en Chaudière-Appalaches.

7.10 - M.R.C. de Bellechasse / Gestion de la matière organique

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de gestion de la matière organique de la MRC de Bellechasse.

7.11 - Concierge / Mairie

58-04-24

7.11.1 - Remerciements

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine remercie sincèrement madame Pauline Bisier pour ses services rendus à titre de concierge pour les bureaux de l'Édifice municipal et de la Mairie et ce, du 17 juin 2005 au 23 mars 2024.

ADOPTÉE

59-04-24

7.11.2 - Nomination

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de madame Lyne Nadeau pour combler le poste de concierge à la Mairie et ce, à compter du 29 mars 2024.

ADOPTÉE

60-04-24

7.12 - Félicitations - Aurély Audet

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine tient à féliciter sincèrement Aurély Audet pour sa nomination à titre de lauréate du prix " Jeune personnalité Desjardins 2024" remis par la Caisse Desjardins des Etchemins;

QUE ledit conseil municipal est d'avis que cette nomination vise à reconnaître son implication bénévole auprès des loisirs de notre municipalité ainsi que son engagement de coopération communautaire au Nicaragua pour la rénovation d'une école.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

61-04-24

8.1 - FQM

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

62-04-24

8.2 - Municipalité de Val Alain

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence de presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût et que cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain, à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville, au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au chef intérimaire du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay, aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien ainsi qu'au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE

8.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois d'avril est remis aux membres du conseil.

63-04-24

8.4 - Passion FM

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat de 2 cartes pour le souper annuel 2024 de Radio Bellechasse-Etchemins qui se tiendra le 23 mai 2024 à Saint-Lazare.

ADOPTÉE

64-04-24

8.5 - Fondation Sanatorium Bégin

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 500\$ à la Fondation Sanatorium Bégin à titre de "Partenaire argent" dans le cadre de la 31e activité de golf qui se tiendra le 7 juin 2024 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

65-04-24

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QU'à 21h55, la présente séance soit ajournée au 22 avril 2024 à 19h30.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-trésorier

Maire